



Date de la conférence : 23 novembre 2017

Titre : Mise à jour des recommandations après une sternotomie ou une chirurgie minimalement invasive

Date de mise en ligne : 28 novembre 2017

Date d'expiration : 28 février 2018

Objectifs : À la fin de cette activité, le participant sera en mesure de :

- ✿ Nommer l'incidence, les facteurs de risque, les mécanismes et les conséquences de la déhiscence sternale
- ✿ Énoncer les évidences concernant la reprise de mobilité après une sternotomie ou une chirurgie minimalement invasive (CMI)
- ✿ Enseigner les recommandations mises à jour

Auditoire cible

Cardiologues, chirurgiens cardiaques, anesthésiologistes, internistes, résidents, infirmières, physiothérapeutes et autres professionnels de la santé oeuvrant dans le domaine cardiovasculaire

Conférenciers

Stéphanie Grégoire, pht M.Sc.

Mathilde Lemay, pht M.Sc.

Conflits d'intérêt

Aucun.

Accréditation

La présente activité est une activité de formation collective agréée (section 1) au sens que lui donne le programme de Maintien du certificat (MDC) du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, approuvée par la direction du Développement professionnel continu (DDPC) de la Fédération des médecins spécialistes du Québec.

Vous pouvez déclarer un maximum de 1 heure par conférence (les crédits sont calculés automatiquement dans MAINPORT). Une participation à cette activité donne droit à une attestation de présence. Les participants doivent réclamer un nombre d'heures conforme à la durée de leur participation.



En vertu d'une entente conclue entre le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada et l'American Medical Association (AMA), les médecins peuvent convertir les crédits obtenus au titre du programme de MDC du Collège royal en crédits de catégorie 1 de l'AMA PRAMC. Vous trouverez l'information sur le processus de conversion des crédits du programme de MDC du Collège royal en crédits de l'AMA à l'adresse www.ama-assn.org/go/internationalcme.

Pour tout autre professionnel participant, ce programme donne une attestation de participation de 1 heure.